

La directive Machines 2006/42/CE et le marquage CE

Référence : SEC132

Catégories : **SECURITE**

Sous-catégories: **Machines**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

PILZ

OBJECTIFS

Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur la directive Machines 2006/42/CE et ses exigences à propos du marquage CE. Quelles sont les machines concernées par la directive Machines ? Quelles sont les responsabilités des constructeurs et des exploitants de machines ?

Les réponses à ces questions vous seront apportées au cours de la formation. Les normes concernant la conception ainsi que la maintenance des machines mises sur le marché et exploitées dans l'espace économique européen seront également abordées. Lors de cette formation, vous découvrirez pas à pas les éléments à respecter lors de la procédure d'accompagnement CE.

Personnes concernées:

Personnel technique responsable pour l'application des normes et directives : concepteurs de machines, personnel de maintenance, responsables HSE, managers Ingénierie. Personnel responsable de l'acquisition ou la mise en service des machines : ingénieurs de projet, directeurs de production.

CONTENU

Cette formation vous explique quelles sont les incidences des changements apportés à la Directive Machines pour les constructeurs de machines et les utilisateurs-exploitants.

Description des procédures à suivre et manière de concrétiser dans la pratique les nouvelles

- Savoir de base concernant la législation et la réglementation
- Législation luxembourgeoise et européenne
- Prescriptions fondamentales en matière de santé et sécurité des opérateurs
- Principes et procédure de marquage CE des machines

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, illustrations pratiques, échanges d'expériences.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise